



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2025/2026 PROCES VERBAL N°42

Réunion plénière du 27 mai 2026

Lieu : Yerville

Président : Mr Thomas NIEMIER

Membres participants : Mrs Thierry BLONDEL – Dominique FONTAINE -

Membres excusés : Luc DUVAL

Invités : Mrs Jean Claude LEROY, président du DFSM – Laurent DURECU, secrétaire général du DFSM – Pierre GRANDIN, CTD au DFSM – Hakli DAHMANE, CTD au DFSM.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOTCLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

ADOPTION DU PV

En l'absence d'observation les procès-verbaux n°38 et 39 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Rencontres du 13 mai 2026

U13 D1

Poule A

Match n°55530866 : US LUNERAYSIENNE (4) / FC NEUFCHATEL EN BRAY (3)

La commission inflige une amende de 10€ à US LUNERAYSIENNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Rencontres du 14 mai 2026

U18 D1

Poule A

Match n°55531214: ESM GONFREVILLE ORCHER (22) / AS MONTIVILLIERS (21)

La commission inflige une amende de 20€ à ESM GONFREVILLE ORCHER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de numéro de licence de l'arbitre assistant 1 et du délégué).

Journée du 16 mai 2026

U18 D2

Poule A

Match n°55531746 : ESPC ST GILLES ETAINHUS (21) / SC OCTEVILLE SUR MER (22)

Forfait déclaré de ESPC ST GILLES ETAINHUS (21) par mail le vendredi 15 mai 2026 à 14h33

La commission jugeant en premier instance :

Donne match perdu par forfait à ESPC ST GILLES ETAINHUS (21) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier le club de SC OCTEVILLE SUR MER (22) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à ESPC ST GILLES ETAINHUS une amende de 80€ pour forfait déclaré en application des droits du DFSM.

U13 D1

Poule B

Match n°55530911 : OLYMPIA'CAUX FOOTBALL (5) / O. PAVILLAIS (5)

La commission inflige une amende de 10€ à O. PAVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Match n°55530914: CS GRAVENCHON (4) / US LILLEBONNAISE (5)

Forfait déclaré de CS GRAVENCHON (4) par mail le vendredi 15 mai 2026 à 11h06.

La commission jugeant en premier instance :

Donne match perdu par forfait à CS GRAVENCHON (4) sur le score de 0 but à 3 buts avec (0 point) pour en faire bénéficier le club de US LILLEBONNAISE (5) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à CS GRAVENCHON une amende de 66€ pour forfait déclaré en application des droits du DFSM.

COUPE DFSM

L'ensemble des clubs étaient invités à suivre le tirage au sort des différentes coupe du DFSM, nous remercions les clubs présents : FC ROUEN, BOUCLE DE SEINE, US LILLEBONNE et GRPT ST AUBIN VIGOR.

COUPE DFSM U18

Equipes qualifiées

- 1- MONT ST AIGNAN (21)
- 2- F DE LA BOUCLE DE SEINE (21)
- 3- FC ROUEN 1899 (22)
- 4- FALAISE DU TALOU (21)

TIRAGE AU SORT DES ½ FINALES

Tirage au sort intégral des ½ FINALES au siège du DFSM à YERVILLE **le mercredi 27 mai 2026**, matchs programmés **le samedi 6 juin 2026** (matchs pouvant être avancés et joués en semaine avec l'accord des deux clubs).

En cas de terrain impraticable la rencontre sera systématiquement inversée.

- 1- FALAISE DU TALOU (21) - F DE LA BOUCLE DE SEINE (21)
- 2- MONT ST AIGNAN (21) - FC ROUEN 1899 (22)

COUPE DFSM U15

Equipes qualifiées

- 1- RC DU PORT DU HAVRE (1) ou FC OFFRANVILLE (1)
- 2- US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (2)
- 3- SOLIDARITE S GOURNAY EN CAUX (1)
- 4- GRAND QUEVILLY FC (1)

TIRAGE AU SORT DES ½ FINALES au siège du DFSM à YERVILLE le mercredi 27 mai 2026

Tirage au sort intégral des ½ FINALES au siège du DFSM à YERVILLE **le mercredi 27 mai 2026**, matchs programmés **le samedi 6 juin 2026** (matchs pouvant être avancés et joués en semaine avec l'accord des deux clubs).

En cas de terrain impraticable la rencontre sera systématiquement inversée.

- 1- RC DU PORT DU HAVRE (1) ou FC OFFRANVILLE (1) - SOLIDARITE S GOURNAY EN CAUX (1)
- 2- US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (2) - GRAND QUEVILLY FC (1)

COUPE DFSM U13

Equipes qualifiées

- 1- O. PAVILLAIS (3)
- 2- US EPOUVILLE (1)
- 3- US GODERVILLE (2)
- 4- US LILLEBONNE (1)
- 5- GRPT ST AUBIN VIGOR (1)
- 6- AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1)

TIRAGE AU SORT DES ½ FINALES

POULE A

Terrain : O. PAVILLAIS

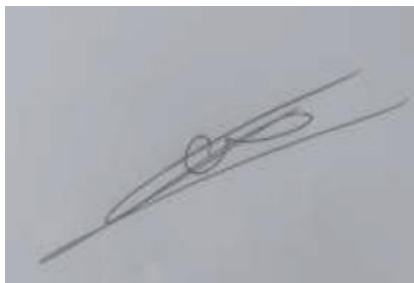
- 1- O. PAVILLAIS (3)
- 2- US LILLEBONNE (1)
- 3- GRPT ST AUBIN VIGOR (1)

POULE B

Terrain : AS MADRILLET CHATEAU BLANC

- 1- AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1)
- 2- US EPOUVILLE (1)
- 3- US GODERVILLE (2)

Le Président
Mr Thomas NIEMIER



Le Secrétaire
Mr BLONDEL Thierry

